

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Entente pour l'eau potable : Sainte-Justine-de-Newton et Saint-Polycarpe franchissent une nouvelle étape

Sainte-Justine-de-Newton et Saint-Polycarpe, le 16 septembre 2026 — Les municipalités de Sainte-Justine-de-Newton et de Saint-Polycarpe sont fières d'annoncer la signature officielle d'une nouvelle entente intermunicipale relative à l'approvisionnement en eau potable, marquant l'aboutissement de plusieurs années de discussions, de négociations et de collaboration entre les deux municipalités.

La poignée de main officielle entre messieurs Jean-Pierre Ménard, maire de Saint-Polycarpe et Shawn Campbell, maire de Sainte-Justine-de-Newton a eu lieu à la station de pompage d'eau potable située au 2500, montée de la Station, à Sainte-Justine-de-Newton, en présence des représentants des deux municipalités.

Cette entente prévoit la création de la *Régie de l'eau de Sainte-Justine-de-Newton–Saint-Polycarpe*, un nouvel organisme intermunicipal qui assurera l'exploitation et l'administration du système d'approvisionnement en eau potable ainsi que la gestion des infrastructures communes relevant de sa responsabilité.

Cette nouvelle structure permettra également à chacune des municipalités de devenir propriétaire du réseau de distribution situé sur son territoire, à l'exception de la portion commune qui relèvera de la Régie.

Un partenariat tourné vers l'avenir

La mise en place de la Régie permettra de répartir clairement les responsabilités liées aux différentes infrastructures d'eau potable entre la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, la Municipalité de Saint-Polycarpe et la Régie de l'eau de Sainte-Justine-de-Newton–Saint-Polycarpe.

Cette structure représentera notamment un avantage important sur le plan du financement des infrastructures. Les deux municipalités ainsi que la Régie pourront présenter des demandes d'aide financière pour les infrastructures relevant de leurs responsabilités respectives, selon les critères d'admissibilité des différents programmes gouvernementaux.

Cette organisation permettra ainsi de maximiser les possibilités d'accès aux programmes d'aide financière pour la réalisation de travaux et d'investissements futurs liés aux infrastructures d'eau potable.

La mise en place de la Régie permettra également :

- D'assurer une gestion commune et concertée de l'approvisionnement en eau potable;
- De définir clairement les responsabilités de chacune des parties;
- De planifier les investissements futurs de façon équitable et transparente;
- D'optimiser l'entretien et l'exploitation des infrastructures partagées;
- De favoriser l'accès aux programmes d'aide financière pour les infrastructures relevant respectivement des deux municipalités et de la Régie;
- De renforcer la collaboration entre Sainte-Justine-de-Newton et Saint-Polycarpe pour les années à venir.

L'aboutissement de plusieurs années de travail

Après plusieurs années de discussions et de négociations, la signature de cette entente marque une étape importante pour Sainte-Justine-de-Newton et Saint-Polycarpe en matière d'approvisionnement en eau potable.

Elle permettra aux deux municipalités de poursuivre leur collaboration dans un cadre renouvelé, avec une répartition claire des responsabilités et une structure adaptée aux besoins actuels et futurs de leurs communautés.

Les municipalités de Sainte-Justine-de-Newton et de Saint-Polycarpe tiennent à souligner le travail accompli au fil des années par les élus et les administrations municipales ayant contribué à l'aboutissement de cette entente.

Prochaine étape : la constitution de la régie

La conclusion de cette entente constitue une étape déterminante dans le processus de mise en place de la nouvelle Régie. Le dossier est maintenant entre les mains du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), qui devra procéder à l'approbation de l'entente et décréter officiellement la constitution de la *Régie de l'eau de Sainte-Justine-de-Newton–Saint-Polycarpe*.

Les deux municipalités poursuivront leur collaboration au cours des prochains mois afin de concrétiser la nouvelle structure de gestion prévue à l'entente et d'amorcer pleinement ce nouveau chapitre entre Sainte-Justine-de-Newton et Saint-Polycarpe pour la gestion de leurs infrastructures d'eau potable.

Sources :

Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

Municipalité de Saint-Polycarpe

Renseignements et demandes médias :

Marie-Catherine Hamel

Directrice des services administratifs et des communications

Municipalité de Saint-Polycarpe

450 265-3777 poste 224

mc.hamel@stpolycarpe.ca

Émilie Côté

Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

450 764-3573 poste 222

dq@sainte-justine-de-newton.ca